

LETTRE D'ACCORD STANDARD ENTRE LE PNUD ET LE GOUVERNEMENT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'APPUI

Monsieur le Ministre,

1. Nous avons l'honneur de nous référer aux consultations qui ont eu lieu entre des représentants du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (ci-après nommé « le gouvernement ») et les Représentants du PNUD (ci-après nommée « l'Agence des Nations Unies ») concernant la participation du PNUD, à la mise en œuvre de l'appui du PNUD au projet **Prévention et Gestion des catastrophes**, qui sera exécuté par le gouvernement, représenté à cette fin par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières.

2. Le bureau de pays du PNUD peut fournir des services d'appui, notamment une assistance pour l'établissement de rapports et les paiements directs. En fournissant de tels services d'appui, le bureau de pays du PNUD doit veiller à renforcer la capacité de l'institution désignée afin de lui permettre d'exécuter de telles activités directement. Les coûts engagés par le bureau de pays du PNUD dans le cadre de la prestation de ces services d'appui seront imputés au budget administratif du bureau.

3. Le bureau de pays du PNUD peut fournir, à la demande des institutions désignées, les services d'appui suivants pour la réalisation des activités du programme/projet :

- (a) Identifier et/ou recruter du personnel pour le projet ou pour le programme ;
- (b) Identifier et faciliter les activités de formation ;
- (c) Acquérir des biens et services ;

4. L'acquisition de marchandises et de services, ainsi que le recrutement de personnel du projet ou programme par le bureau de pays du PNUD seront faits conformément aux règlements, règles, politiques et procédure du PNUD. Les services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être détaillés dans l'annexe au document d'appui au programme ou au document de projet, sous la forme figurant en annexe à la présente. Lorsque les nécessités de services d'appui à fournir par le bureau de pays changent au cours de la vie du programme ou du projet, l'annexe au document d'appui au projet ou au document de projet seront révisés avec l'accord mutuel du représentant résident du PNUD et de l'institution désignée.

5. Les dispositions pertinentes de l'Accord type d'assistance de base conclu entre le gouvernement du Togo et le PNUD, signé le 21 mars 1977 (le « SBAA ») y compris les dispositions relatives à la responsabilité, et aux privilèges et immunités, s'appliqueront à la fourniture de ces services d'appui. Le gouvernement conserve la responsabilité générale de l'exécution nationale des programmes ou projets, à travers son institution désignée. La responsabilité du bureau de pays du PNUD, se limite à la fourniture des services d'appui définis dans l'annexe à la présente lettre.

6. Tout litige ou réclamation découlant de la fourniture de services d'appui par le bureau de pays du PNUD, conformément à la présente lettre, seront traités selon les dispositions pertinentes du SBAA.

Annexe

DESCRIPTION DES SERVICES D'APPUI A FOURNIR PAR LE BUREAU DE PAYS DU PNUD

1. Nous faisons référence aux consultations qui ont eu lieu entre les représentants du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières et des représentants du PNUD, concernant la fourniture de services d'appui par le bureau de pays du PNUD au projet **prévention et gestion des catastrophes**.
2. Conformément aux dispositions de la lettre d'accord signée le ----/----/----] et du document d'appui au projet ou document de projet, le bureau de pays du PNUD fournira les services d'appui au programme **prévention et gestion des catastrophes** tels que décrits ci-dessous.
3. Services d'appui à fournir :

ACTIVITÉS PLANIFIÉES <i>Dresser la liste de toutes les activités, y compris de S&E, qui seront entreprises durant l'année pour réaliser les produits du CP énoncés</i>	CADRE CHRONOLOGIQUE				BUDGET PLANIFIÉ	
	1erT	2eT	3eT	4eT	Description dans le budget	Montant en Dollar US
Assurer la gestion du projet (y compris les frais liés au « CO support to NEX »)	x	x	x	x	74500 Muscellaneous Exp. 72400 Comm. Audio Visual Equip	1000 4000
Editer et vulgariser la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes	x	x			72100 Contr. Serv. Comp 74200 Audio Vis &Print Product.Costs	3000 5000
Effectuer des missions de partage des bonnes pratiques en réduction des risques de catastrophes.		x		x	71600 Travel	15 000
Elaborer et valider le décret portant création, attribution et organisation de la plate forme nationale RRC	x	x			72100 Contr. Serv. Comp	2 000
Mettre en place des structures déconcentrées de la plate forme RRC dans 05 régions du Togo		x	x		72100 Contr. Serv. Comp 71600 Travel	7000 3000
Elaborer, valider le programme pluri annuel RRC et mobiliser les ressources complémentaires auprès du BCPR pour sa mise en œuvre	x	x	x	x	72100 Contr. Serv. Comp	2 000
Doter la plateforme nationale RR de matériels informatiques (ordinateurs et accessoires)	x	x			72200 Equip/Furniture	10 000
Former les 45 cadres nationaux à la prise en compte des risques de catastrophes dans les évaluations environnementales (EE)			x		71200 Inter. Consultants	14000

Former et mettre en réseau 50 femmes leaders pour la réduction pour la réduction des risques de catastrophes du bas Mono et de Mandouri		x	x		71300 Local Consul 72100 Contr. Serv. Comp	5000 4000
Actualiser et tester les plans de contingence national et inter-agences du SNU		x		x	72100 Contr. Serv. Comp 71600 Travel	10000 8000
Sensibiliser et former les parlementaires sur la réduction des risques de catastrophe et son intégration dans les instruments de développement				x	71300 Local Consul 72100 Contr. Serv. Comp	5000 2000
Finaliser et valider l'étude sur les tendances climatiques et les risques réels associés et ainsi celle sur l'évaluation des besoins pour la mise en place du système d'alerte précoce (SAP)	x	x			71200 Inter. Consultants 72100 Contr. Serv. Comp	14000 6000
Capitaliser les systèmes d'alerte précoces (SAP) communautaires existants et les résultats de l'évaluation des besoins et mettre en place un SAP pilote intégré	x	x	x	x	72100 Contr. Serv. Comp 71600 Travel 72200 Equip/Furniture 74500 Muscellaneous Exp.	7000 8000 10000 5000
						150 000

NB. Les services d'appuis seront facturés progressivement au cours de l'année.

7. Les modalités de recouvrement des coûts par le bureau de pays du PNUD au titre de la fourniture des services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être précisées dans une annexe au document d'appui au programme ou au document de projet.

8. Le bureau de pays du PNUD présentera des rapports d'avancement sur les services d'appui fournis ainsi qu'un rapport sur les coûts remboursés à ce titre, comme requis.

9. Toute modification du présent arrangement sera effectuée au moyen d'un accord mutuel écrit des parties concernées.

10. Si les dispositions qui précèdent rencontrent votre agrément, je vous saurais gré de bien vouloir signer la présente lettre et retourner deux exemplaires signés à notre bureau. Dès votre signature, cette lettre constituera un accord entre votre gouvernement et le PNUD quant aux termes et conditions régissant la fourniture de services d'appui par le bureau de pays du PNUD à des programmes et projets gérés selon la modalité d'exécution nationale.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Au nom du:

Signature

Nom/Titre

Date

Agence
d'exécution :



Pour l'agent d'exécution

04 FEV 2010

Kossivi AYIKOE
Ministère de l'Environnement
et des Ressources Forestières

PNUD

Pour l'agent de réalisation

Rosine SORI-COULIBALY
Représentante Résidente

08 FEV. 2010